

sition, je m'en suis toujours tenu à un point particulier, celui du tarif de transport des céréales des provinces des Prairies. L'écart à l'égard du transport des céréales expédiées vers l'ouest ne frappe que la Colombie-Britannique, pour celles qu'on expédie vers l'est, il n'y a qu'un seul tarif tandis qu'en direction ouest il y a le tarif d'exportation et le tarif domestique. Dans ce dernier cas, le taux est de moitié plus élevé que pour les céréales destinées à l'étranger.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne traiterai que d'un aspect de la question qui nous occupe. Mes observations d'ordre général seront donc brèves, puisque le débat a passablement embrassé l'aspect général de la question.

Comme l'a fait remarquer l'honorable préopinant, la principale objection des députés de l'Ouest et des Provinces maritimes c'est que la disparité de traitement déjà appliquée a mis en évidence et aggravé la majoration de 21 p. 100. Des députés de tous les côtés de la Chambre ont signalé son effet funeste sur le coût de la vie et cette majoration accentuée encore les inégalités qui existent déjà entre les différentes régions du pays.

Je considère qu'au cours du présent débat une des affirmations les plus ridicules qui aient été faites est celle de l'honorable député de Springfield (M. Sinnott) quand, le 14 avril, il a prononcé les paroles suivantes que l'on trouve à la page 3045 des *Débats*:

Je suis ici à titre de membre du Parlement fédéral. Je n'agis pas au nom de ma propre circonscription. Je me comporte d'une manière aussi équitable que possible dans l'intérêt de tout le Canada.

Considérée en soi, cette déclaration semble inspirée de nobles principes, mais si on tient compte des inégalités qui existent entre diverses parties du pays, un député qui dit excuser...

M. SINNOTT: Lisez ce que je dis plus loin.

M. KNOWLES: Si j'en avais le temps, je le lirais mais cela paraîtrait pire encore. L'honorable député sait qu'il a tout simplement accepté la décision prise par le Gouvernement de fermer les yeux sur l'aggravation de la disparité de traitement et des inégalités déjà existantes.

Je m'unis aux députés de sept provinces du Canada, de l'Est comme de l'Ouest, pour affirmer que nous ne créons pas de conflit entre les diverses parties du pays. Nous demandons la suppression des inégalités qui peuvent causer un conflit. Il y a quelques jours, lorsqu'on a interrogé le ministre du Commerce (M. Howe), lors d'une question posée à l'appel de l'ordre du jour, au sujet de la mise en vigueur des

dispositions d'une autre loi à l'égard de l'avoine et de l'orge, il a répondu que les gouvernements de deux provinces ont manifesté leur opposition à ces dispositions, présumant donc que ces gouvernements parlaient au nom de la population de ces deux provinces. J'en doute. Cependant, si le Gouvernement entend appliquer ce principe l'occasion en est toute choisie au moment où les premiers ministres de sept provinces viennent d'exposer ce qu'ils pensent de la question. A la suite de certains honorables préopinants, je souligne au Gouvernement que sa conduite lui a valu la censure la plus sévère de nombreux journaux libéraux qui, d'ordinaire, lui accordent un appui sans réserve. J'ose espérer que, même à cette heure tardive, il reviendra sur son attitude et qu'en se rendant aux requêtes des sept premiers ministres provinciaux, il travaillera à faire régner davantage l'union au pays.

En prenant la parole, j'ai promis de m'en tenir de façon générale à un seul aspect de la question, soit les salaires des cheminots. Je désire, en premier lieu, m'élever de toutes mes forces contre cette façon de mêler la question des salaires à celle de la majoration du tarif-marchandises. Comme tout autre, je reconnais que plus la main-d'œuvre lui coûte cher, plus une société ferroviaire doit augmenter le chiffre de ses recettes. Ce n'est pas une raison, toutefois, de mêler l'augmentation de salaires réclamée par les cheminots au moyen adopté afin de relever le chiffre des recettes, c'est-à-dire à une majoration générale du tarif-marchandises de 21 p. 100. Mon collègue, l'honorable député de Swift-Current (M. Bentley), a dit que les larmes versées en cette enceinte sur le sort des ouvriers et sur leurs réclamations de salaires, ressemblent bien, en effet à des larmes de crocodile.

Le très hon. M. GARDINER: M. Mosher en a fait autant.

M. KNOWLES: Pas du tout, mais l'autre jour le ministre des Transports (M. Chevrier) a certainement versé des larmes de crocodile. J'affirme cependant que, lorsque certains d'entre nous ont demandé à ce même ministre de faire quelque chose à l'égard du droit à pension des employés du National-Canadien, il a trouvé toutes sortes d'excuses pour ne rien faire.

L'hon. M. CHEVRIER: L'honorable député sait fort bien que la question de la pension des employés du National-Canadien ne relève pas du ministre mais de la direction de ce chemin de fer. Il ne devrait pas répéter ce qu'il a déjà affirmé et laisser entendre que cette question relève du ministre.